école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# EXTRAIT SUPPORTS PEDAGOGIQUES

## Module 17 : Evaluer et faire évoluer son autoentreprise (1j)

école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# Régime Fiscal : Seuils de CA

| Régimes d'imposition | | Chiffre d'affaires sur des activités commerciales | | | Chiffre d'affaires sur des activités non commerciales | Type d'imposition |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Vente de marchandises | Prestations de service | Activités commerciales mixtes (vente de marchandises et prestations de service) | | Impôt sur le revenu (IR) ou impôt sur les sociétés (IS) |
| Régime de la micro-entreprise | | De 0 à 170 000 € | De 0 à 70 000 € | De 0 à 170 000 € | De 0 à 70 000 € | IR |
| Régime réel | Régime réel simplifié | De 170 000 € à 789 000 € | De 70 000 € à 238 000 € | De 170 000 € à 789 000 € | | IR ou IS |
| | Régime réel normal | Au-delà de 789 000 € | Au-delà de 238 000 € | Au-delà de 789 000 € | | IR ou IS |
| Régime de la déclaration contrôlée | | | | | Au-delà de 70 000 € | IR |

Si le régime du réel simplifié est choisi dès le début de l'activité le régime s'applique de 0 € à 789 000 € ou à 238 000 €

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

le Roseau conseil · BGE Picardie Appui aux entrepreneurs · C2ER

Région Hauts-de-France · l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE · UNION EUROPÉENNE

eme école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

- ❑ Création et formalités administratives simplifiées
- ❑ Paiement des cotisations sociales et IRPP au mois ou au trimestre en fonction du CA encaissé selon un taux fixe
- ❑ Taux de charges sociales et IRPP en 2018 :

| | |
|---|---|
| Vente et location de meublés (BIC) | 12,80 % (+ 1% IRPP*) |
| Prestations de services artisanales (BIC) | 22 % (+ 1,70% IRPP*) |
| Activité libérale | 22 % (+ 2,20% IRPP*) |

Si pas de prélèvement libératoire IRPP = abattement forfaitaire (71% ventes, 50% artisan, 32% prestations) sur le CA et application du barème (*) prélèvement libératoire

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par : le Roseau conseil, BGE Picardie Appui aux entrepreneurs, C2ER

Région Hauts-de-France, l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE, UNION EUROPÉENNE

eme école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

❑ Activité :

| | |
|---|---|
| Vente et location de meublés (BIC) | 170.000 € |
| Prestations de services artisanales (BIC) | 170.000 € |
| Activité libérale et prestations | 70.000 € |

❑ Pas de TVA : HT = TTC (sauf si dépassement des seuils majorés)

| | |
|---|---|
| Vente et location de meublés (BIC) | 91.000 € |
| Prestations de services artisanales (BIC) | 91.000 € |
| Activité libérale et prestations | 35.200 € |

BIC = Régime des Bénéfices Industriels et Commerciaux

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par : le Roseau conseil, BGE Picardie Appui aux entrepreneurs, C2ER

Région Hauts-de-France, l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE, UNION EUROPÉENNE

# Fiscalité : Impôt sur le Revenu ou sur les Sociétés

## L'imposition des bénéfices

### Entreprise Individuelle :

- IRPP : le bénéfice (majoré de 25%), ou le déficit, entrent dans la base du calcul de l'IRPP, le CA pour les micro entreprises
- Il est possible de limiter l'IRPP sur le bénéfice en adhérent à un Centre de Gestion Agréé ou une Association de Gestion Agréée ce qui supprime les 25% de majoration

### Société :

- IS au taux réduit pour les PME/PMI : 15% jusqu'à 38.120 € de bénéfice, puis 28% jusqu'à 500.000 € et 31% au delà
- Déficits reportables sans limite

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# Fiscalité : IRPP

## L'impôt sur le revenu des Personnes Physiques

Calcul en trois étapes selon votre situation personnelle:

- Revenu net imposable / nombre de parts
- Application du barème
- Multiplication de l'impôt obtenu par le nombre de parts

Corrections à apporter :

- Plafonnement du quotient familial
- Décote et allègements pour faibles revenus
- Réductions d'impôts et crédits d'impôt

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par : le Roseau conseil, BGE Picardie Appui aux entrepreneurs, C2ER

Région Hauts-de-France, l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE, UNION EUROPÉENNE

# IRPP : crédits et réductions

## Réductions d'impôt:

- Apport en capital des PME soumises à l'IS (18% du capital libéré en numéraire sous conditions d'embauche)
- Intérêts d'emprunt en cas d'une reprise d'entreprise (25%)
- Décote et allègements pour faibles revenus
- Frais de scolarisation
- dons aux organismes d'utilité sociale ou générale

## Crédit d'impôt:

- Formation du chef d'entreprise (40 h x smic horaire)
- Travaux dans le cadre du développement durable
- Emploi à domicile
- Frais de garde des enfants

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

# IRPP : Dividendes imposition

**Jusqu'au 31 décembre 2017 :**

- Application d'un abattement de 40% sur les dividendes bruts
- Les dividendes entrent dans la barème progressif + 17,20% de prélèvements sociaux (CSG / CRDS)
- Acompte de 30% si les revenus du foyer dépassent certains seuils, acompte qui sera déduit de l'IRPP définitif

**Depuis le 1er janvier 2018 :**

- Prélèvement forfaitaire unique (PFU ou Flat tax) de 30% des dividendes (17,20% de CSG CRDS et 12,80% d'IRPP)
- Les dividendes sont taxés à la source et n'entrent pas dans le barème progressif mais sont reportés sur la 2042

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

# IRPP : Dividendes

Ancien régime = abattement de 40% sur les dividendes + barème
PFU = 30%, soit 12,80% pour l'IRPP et 17,20% pour la CSG CRDS

**Exemple : Pour un dividende brut de 1 000 €**

➢ Ancien régime

Base imposable = 1000 € - (1000€ x 40%) = 600 €
Impôt = 600 x barème (si tranche à 30%) = 180 €)
CGS CRDS = 1000 € x 17,20% = 172 €
Net perçu = 1 000 € - (172 € + 180€) = 648 €

352 €

➢ PFU

Impôt = 1 000 € x 12,80% = 128 €
CSG CRGS = 1 000 € x 17,20% = 172 €
Net perçu = 1 000 € - 300 € = 700 €

300 €

PFU intéressant à partir du barème d'IRPP à 30%

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

# IRPP : Dividendes imposition

## Comparatif entre imposition au PUF (30%) ou à l'impôt progressif *

| Taux marginal d'imposition | Dividendes | |
|---|---|---|
| | PUF | IR |
| 0% | 30% | 17,20% |
| 14% | 30% | 24,65% |
| 30% | 30% | 33,16% |
| 41% | 30% | 39,01% |
| 45% | 30% | 41,14% |

* Compte tenu des prélèvements sociaux au taux global de 17,2% et des 6,8 points de CSG déductible du revenu de l'année de son paiement mais sans tenir compte de la CEHR
PUF : prélèvement unique forfaitaire ou flat tax de 30% / IR : impôt progressif sur le revenu
En vert l'option la plus interressante

IR = CSG CRDS + Taux du barème

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# IRPP : Dividendes imposition

## BARÈME FISCAL 2019

Le barème de l'impôt 2019 est :

| **TRANCHE DU REVENU 2018** (Quotient familial) | **TAUX D'IMPOSITION 2019** (Barème 2019 : TMI) |
|---|---|
| Jusqu'à **9 964 euros** | 0 % |
| de **9 964** à **27 519 euros** | 14 % |
| de **27 519** à **73 779 euros** | 30 % |
| de **73 779** à **156 244 euros** | 41 % |
| Supérieur à **156 244 euros** | 45 % |

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par : le Roseau conseil, BGE Picardie Appui aux entrepreneurs, C2ER

Région Hauts-de-France, l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE, UNION EUROPÉENNE

# Fiscalité : Régime Micro

Applicable de plein droit pour les activités :

- Ventes et assimilés : CA < 82.800 €
- Prestations de services et activités libérales : CA < 33.100 €

Le CA annuel est reporté sur la déclaration de revenus (2042 C)

IRPP : L'administration fiscale applique un abattement forfaitaire de :

- CA - 71% pour les ventes et assimilés
- CA - 50% pour les prestations de services
- CA - 34% pour les professions libérales

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# Fiscalité : Régime Micro

## Franchise de TVA :

- Activités commerciales et assimilés : CA < 82.800 €
- Prestations de services et activités libérales : CA < 33.200 €

## La franchise de TVA entraine :

- La facturation HT
- Mention sur les factures **« TVA non applicable, art 293B du CGI »**
- La non récupération de la TVA

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# Fiscalité : Régime Micro

## ➢ Dépassement des seuils majorés :

- ❖ Activités commerciales et assimilés : CA < 91.000 €
- ❖ Prestations de services et activités libérales : CA < 35.200 €

## ➢ Application du régime de droit commun : Réel simplifié

- ❖ au 1er janvier de l'année suivante pour le résultat et les cotisations sociales
- ❖ **Dès le 1er jour du mois du dépassement pour la TVA** (facturation de la TVA et numéro de TVA à demander au CDI)

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par : le Roseau conseil, BGE Picardie Appui aux entrepreneurs, C2ER

Région Hauts-de-France, l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE, UNION EUROPÉENNE

école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# TVA : Mécanisme micro entrepreneur

## Prestations de services

| Micro entrepreneur | | Micro entrepreneur | Réel simplifié |
|---|---|---|---|
| 0 € | 33 200 € Seuil de franchise de TVA | **Facturation avec TVA** | |
| | | 35 200 € seuil majoré de TVA | 70 000 € sortie du dispositif micro entrepreneur € |

Seuils pour les ventes :
Franchise TVA : 82 800 €
Seuil Majoré TVA : 91 000 €
Seuil de CA : 170 000 €

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

eme école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# TVA

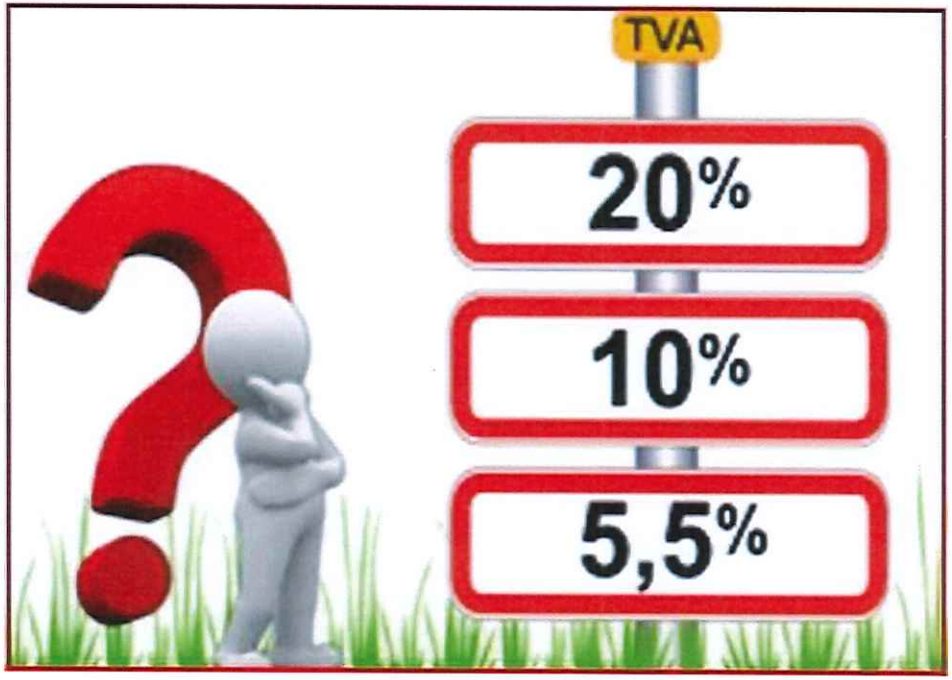


Ventes de biens et services

Restauration, travaux chez les particuliers

Alimentation de base, travaux chez les particuliers transition énergétique, livres spectacles

Taux réduit : 2,10% sur les médicaments et la presse

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

le Roseau conseil

BGE Appui aux entrepreneurs

C2ER

Région Hauts-de-France

l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE

UNION EUROPÉENNE

# TVA

## Particularités :

- TVA sur le gazole est déductible à 100% si le véhicule est un utilitaire
- TVA sur le gazole est déductible à 80% si le véhicule est un véhicule de tourisme
- TVA sur le GPL est intégralement déductible
- TVA sur les véhicules de tourisme est non déductible (+entretien)
- Pas de TVA sur les assurances, les frais de PTT, de transport de personnes (y compris taxi, Uber et métro), d'hôtel (hors petit déjeuner)
- TVA sur la vente de biens d'occasion = calcul sur la marge et non sur le CA

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par : le Roseau conseil, BGE Picardie Appui aux entrepreneurs, C2ER

# TVA

## Condition de déductibilité de la TVA sur achats :

- Achat fait dans l'intérêt de l'entreprise
- L'achat donne lui-même naissance à une TVA collectée
- La facture doit être établie au nom de l'entreprise et comporter les mentions obligatoires
- La TVA doit figurer sur la facture **distinctement**
- Repas : mentionner : date, noms des personnes, clients

**TVA sur les débits :** TVA versée ou déduite dès la livraison = Achats/Ventes

**TVA sur les encaissements :** TVA versée ou déduite lors du paiement de la facture = prestations de services

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par : le Roseau conseil, BGE Picardie Appui aux entrepreneurs, C2ER

Région Hauts-de-France, l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE, UNION EUROPÉENNE

# TVA : Le Régime simplifié

- Déclaration du résultat réel (produits – charges)
- TVA déclarée = TVA collectée – TVA déductible
- TVA déclarée à l'année pour le 1er mai (2 acomptes : juillet 55% et 40% en décembre calculés sur N-1).
- TVA simplifiée => **régularisation en fin d'exercice**

- TVA simplifiée : possibilité d'opter au mini réel (au mois) en gardant le régime simplifié pour le résultat

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

eme école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# TVA régime réel simplifié

## Déclaration annuelle de la TVA

| 1ère année d'activité = N | 2ème année d'activité = N+1 | Juillet N+1 = Acompte |
|---|---|---|
| Pas de déclaration ni de paiement de la TVA | Pas de déclaration ni de paiement de la TVA | Paiement de 55% de la TVA payée l'année précédente |

Début de l'activité

Clôture du 1er exercice = calcul de la TVA annuelle

Mai N+1 Déclaration et paiement de la TVA annuelle du 1er exercice

**Décembre N+1 acompte de 40% de la TVA annuelle de 1er exercice**

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par : le Roseau conseil, BGE Picardie Appui aux entrepreneurs, C2ER

Région Hauts-de-France, l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE, UNION EUROPÉENNE

école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# Statut social

## ACCRE 2019 en Micro Entreprise :

- **La 1ère période (jusqu'à la fin du 3e trimestre civil qui suit le début de l'activité)**
  - **3,2 %** pour les activités d'achat/revente de marchandises, vente de denrées à consommer sur place et prestations d'hébergement (BIC)*
  - **5,5 %** pour les prestations de service artisanale et commerciales (BIC/BNC)
  - **5,5 %** % pour les activités libérales (BNC)
- **La 2ème période (4 trimestres suivants)**
  - **6,4 %** pour les activités d'achat/revente de marchandises, vente de denrées à consommer sur place et prestations d'hébergement (BIC)*
  - **11 %** pour les prestations de service artisanale et commerciales (BIC/BNC)
  - **11 %** % pour les activités libérales (BNC)
- **La 3ème période (4 trimestres suivants la 2ème période)**
  - **9,6 %** pour les activités d'achat/revente de marchandises, vente de denrées à consommer sur place et prestations d'hébergement (BIC)*
  - **16,5 %** pour les prestations de service artisanale et commerciales (BIC/BNC)
  - **16,5 %** pour les activités libérales (BNC)

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# Protection complémentaire

Loi Madelin : Possibilité pour les TNS de souscrire

- Une Retraite complémentaire
- **Prévoyance**
- Mutuelle santé
- Perte d'emploi

Ces cotisations sont déductibles fiscalement (charges) mais sont soumises aux charges sociales de 46% comme complément de revenu

Elles sont plafonnées en fonction du PASS sous certaines conditions

Possibilité de souscrire au PREFON sous condition (retraite complémentaire des fonctionnaires

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par : le Roseau conseil, BGE Picardie Appui aux entrepreneurs, C2ER

Région Hauts-de-France, l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE, UNION EUROPÉENNE

école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# Charges sociales TNS

## Cotisations minimales annuelles TNS 2019 = 1126 €

| Cotisation SSI concernée | Revenu minimum retenu en 2018 | Taux de la cotisation en 2018 | Montant de la cotisation minimum en 2018 |
|---|---|---|---|
| **Indemnités journalières** | 40% du PASS | 0,85% | 137 euros |
| **Invalidité – Décès** | 11,5% du PASS | 1,30% | 61 euros |
| **Retraite de base** | 11,5% du PASS | 17,75% | 827 euros |
| **Formation professionnelle** | PASS<br>Commerçant<br>Commerçant + conjoint<br>Artisan | 0,25%<br>0,34%<br>0,29% | 101 euros<br>137 euros<br>117 euros |

Ajouter les cotisations sur le revenu déclaré :

CSG CRDS à 9,70%

Retraite complémentaire : 7% du PASS et 8% > 1 à 4 x PASS

Allocations familiales : 0% à 3,10%

Permet de valider 3 trimestres de retraite

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par : le Roseau conseil, BGE Picardie, C2ER

Région Hauts-de-France — Emploi Jeunes — l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE — UNION EUROPÉENNE

école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# Calcul des cotisations sociales 2019

| COTISATIONS | BASE | TAUX | MONTANT |
|---|---|---|---|
| Allocations familiales | Rémunération ou bénéfice | 0% à 3,10% | € |
| Maladie | Rémunération ou bénéfice | 1,50% à 6.5% | € |
| Indemnité journalière | Rémunération ou bénéfice | 0.7% | € |
| Retraite de base sur plafond SS | PASS (40 524€) | 17.15% | € |
| Retraite de base déplafonné | Rémunération ou bénéfice | 0.6% | € |
| Retraite complémentaire sur plafond SS | PASS (40 524 €) | 7% | € |
| Retraite complémentaire sur tranche B > PASS | Rémunération ou bénéfice - PASS | 8% | € |
| Invalidité et décès | PASS (40 524 €) | 1.3% | € |
| Contribution à la formation professionnelle | PASS (40 524 €) | 0.25% | € |
| CSG/CRDS | Rémunération ou bénéfice + cotisations sociales | 9.7% | € |
| TOTAL COTISATIONS SOCIALES, CSG ET CRDS | | | € |

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par : le Roseau conseil, BGE Picardie Appui aux entrepreneurs, C2ER

Région Hauts-de-France, l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE, UNION EUROPÉENNE

école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# Calcul des cotisations sociales

- La première et deuxième année d'installation, les cotisations sont calculées sur des forfaits de début d'activité :

- 19% du PASS soit 7 700 €

- Pour éviter de cotiser sur un revenu trop important, faire la modulation sur le site de l'URSSAF

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par : le Roseau conseil, BGE PICARDIE Appui aux entrepreneurs, C2ER

Région Hauts-de-France, l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE, UNION EUROPÉENNE

eme école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# Calcul des cotisations sociales 2019 Micro entreprise

| Activité exercée | Cotisations sociales | Charges fiscales | CFP | TFC | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Vente de marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place et fourniture de logement | 12,8% | 1% | 0.1% | 0,015% | 13,915 % |
| Autres prestations de services artisanales | 22% | 1.7% | 0.3% | 0,48% | 24,48% |
| Autres prestations de services commerciales et location de locaux d'habitation meublés | 22% | 1.7% | 0.3% | 0,044% | 24,044% |
| Professions libérales relevant de la Sécurité Sociale des Indépendants au titre de l'assurance vieillesse | 22% | 2.2% | 0.3% | 0% | 24.5% |
| Professions libérales relevant de la CIPAV au titre de l'assurance vieillesse | 22% | 2.2% | 0.2% | 0% | 24,4% |

Ces taux sont à appliquer pour les déclarations de février 2019 (chiffre d'affaires encaissé en janvier) ou d'avril (chiffre d'affaires encaissé au premier trimestre).

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# Calcul des cotisations sociales 2019

**Le taux de cotisation « Allocation familiale » sera compris entre 0% et 3.10% :**

Revenu < 110% PASS (44 576€) = 0%

Revenu compris entre 110% PASS (44 576€) et 140% PASS (56 734€) = proportionnel entre 0% et 3.10% ;

Revenu > à 140% PASS (56 734€) = 3.10%

**Le taux de cotisation « Maladie et maternité » sera compris entre 1,50% et 6,50% :**

Revenu < 110% PASS (44 576€) = de 1.50% à 6.50%

Revenu > 110% PASS (44 576€) = 6,50%

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

le Roseau conseil

ABGE PICARDIE Appui aux entrepreneurs

C2ER

Région Hauts-de-France

l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE

UNION EUROPÉENNE

école de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise

# Calcul des cotisations sociales 2018

**Sites de calcul de cotisations TNS :**

https://www.experts-comptables.fr/

https://www.leblogpatrimoine.com/impot/simulateur-des-cotisations-rsi-2018-payees-par-les-tns-quelle-consequence-de-la-hausse-de-la-csg.html

https://www.compta-online.com/les-cotisations-sociales-des-independants-en-2018-ao2373

http://www.loimadelin.com/calcul-disponible-fiscal-madelin/

L'École de management et de l'entrepreneuriat de la petite et moyenne entreprise est portée par :

le Roseau conseil — ABGE Picardie Appui aux entrepreneurs — C2ER

Région Hauts-de-France — l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE — UNION EUROPÉENNE